

COMMUNE DE NEUVY-LE-ROI

-37370 -

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Paule HASLÉ – Claude PIOCHON - Jeannine MARCHAISSÉAU – Flavien THELISSON – Yannick BARRIOS Christine GAUDRON - Philippe CHANDONNAY - Lionel ROUZEAU - Jean-Marc CHAHINIAN- Agnès PRUNET - François LECHRIST.

Absentes excusées : Virginie BOIREAU qui a donné pouvoir à Jeannine MARCHAISSÉAU - **Stéphanie MARCEUL.**

Absente : Isabelle ALEXANDRE

Monsieur Yannick BARRIOS a été désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte et présidée par Mme Paule HASLÉ, 1^{ière} adjointe au Maire, ce dernier ayant informé qu'il pourrait être en retard.

N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2016

François LECHRIST demande que dans les questions diverses, soit modifié le terme « arbre morts » par « arbres dangereux car dépérissant ou creux ; et que soit corrigé le terme « arrêtés » par « arrêts » Enfin, il demande que soit consigné que M. CHAHINIAN et lui-même ont répondu au Maire après son intervention sur la compétence électricité confiée au SIEIL, que ce transfert ne concerne que la distribution d'électricité, mais non la propriété des installations, dont celle des compteurs Linky, d'où l'implication de la Commune.

M. CHAHINIAN demande que soit rectifié, dans les questions diverses, « qu'il a simplement rappelé qu'une partie du salaire d'Alice (40%) était prise en charge par la CCR ».

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2016, transmis à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, dans la forme et la rédaction proposées, tenant compte des modifications ci-dessus exprimées.

Reprise de la présidence par M. Patrick CINTRAT, Maire.

N° 2 - 05.2016 OBJET : B.P. 2016 BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATION N° 1 DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Le Maire expose que suite à la décision d'acquérir un véhicule électrique, il y a lieu de procéder à des modifications de crédits sur le budget PRINCIPAL de l'exercice 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les modifications de crédits suivantes :

Section d'Investissement

D.21571.9240 – Matériel roulant- voiture électrique :	+ 12 954,00 €
D.2158.9173 – Matériel de voirie :	- 7 000,00 €
D.2315.9226 – Déviation RD2 :	- 454,00 €
R.1328.9240 – Subvention SIEIL :	+ 3 500,00 €
R.1322.9240 – Subvention Région :	+ 2 000,00 €

**N° 3-05.2016 - OBJET : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE NATURE
TOURAINNE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME.**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Pays de Racan a passé une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine concernant la prise en charge du coût de fonctionnement de l'instruction des actes d'urbanisme pour les Communes de son territoire. Par ailleurs, Pays Loire Nature a adressé une convention ayant pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service urbanisme du syndicat, relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au nom de la Commune, conformément aux articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'Urbanisme. La présente convention s'applique à toutes les demandes déposées depuis le 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la convention d'Instruction des Actes d'Urbanisme présentée par le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature, domicilié à Ambillou (37) qui prend effet au 1^{er} janvier 2016,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Par ailleurs, le maire informe qu'une convention a été signée entre la Communauté de Communes Pays de Racan et Pays Loire Nature pour la prise en charge financière de cette prestation auprès des Communes du territoire. Le coût par Communes est déterminé par moitié au nombre d'habitants et au nombre d'actes traités.

**N° 4-05.2016 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF EMPLOI D'AVENIR**

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de créer un poste en Emploi d'Avenir. Une aide forfaitaire mensuelle de l'Etat est fixée à 75 % du S.M.I.C. brut, pour une durée de 1 an à 3 ans, avec exonération de cotisations patronales sur la totalité des heures portées au contrat de travail au titre des assurances sociales et des allocations familiales. Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles sont dues. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un Emploi d'Avenir d'Adjoint technique, aux conditions suivantes :

Date d'effet du contrat : **1^{er} juin 2016** - Durée : **1 an**

Emploi à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires – Rémunération : SMIC

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention entre l'Etat et l'Employeur, le contrat de travail ainsi que tous les documents relatifs à ce contrat.

**N° 5-05.2016 - OBJET : CRÉATION DE L'EMPLOI D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

Compte tenu de la réorganisation de l'ensemble du service culturel, il est nécessaire de dissocier la gestion de la salle de spectacles de celle de la Bibliothèque Municipale Associée et pour ce faire, de créer un emploi d'Assistant de conservation à temps non complet.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide à compter du 1^{er} juin 2016, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de Conservation :

- CRÉATION d'un poste d'Assistant de conservation – permanent - à temps non complet à raison de 17,50/35^{ème} – Catégorie B.

Le conseil municipal s'engage à inscrire les crédits budgétaires correspondants.

N° 6-05.2016 – QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe les membres du conseil municipal :

- que dans le cadre du dossier des V.C. 301 et 589, Claude PIOCHON, adjoint au maire, a transmis à l'Avocat, Me BENOIT, les documents relatant les échanges avec les divers intervenants afin de lui permettre de rédiger la plaidoirie auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

- du message des animateurs des TAP informant de la disparition des fleurs du jardin pédagogique et de leur déception. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie. Paule HASLÉ informe qu'un arbre a été replanté, comme prévu dans le contrat, par l'Entreprise qui l'avait fourni, dans les jardinières de la Place des Déportés.

- de la réponse du Ministre de l'Intérieur, adressée à Philippe BRIAND, Député, suite aux démarches de la Commune de Neuvy-le-Roi pour maintenir la brigade de Gendarmerie. Cette réponse prouve que pour le moment, rien n'a été décidé officiellement.

- de sa rencontre, en présence de Claude PIOCHON, de la Sté SOREGI et du SIEIL pour l'étude de la desserte en Gaz de la Gentillerie, du Gymnase, du Collège, voire etc....Jean-Marc CHAHINIAN demande s'il y a eu une étude économique, Patrick CINTRAT observe qu'il faut savoir si les élus veulent apporter ce service aux habitants ; François LECHRIST demande si passer par SOREGIE apportera un coût moins élevé que les bombonnes de gaz. Il est répondu qu'il faut faire l'estimation du coût pour le changement des installations des bâtiments communaux. Le maire propose de faire cette étude sur les bâtiments communaux. Par ailleurs, il rappelle que la Commune possède une réserve foncière, en bas du Centre de secours pour y installer la nouvelle Gendarmerie, et que si ce projet ne se concrétise pas, une étude pourrait être menée avec Val Touraine Habitat pour la création de logements.

Paule HASLÉ demande si Val Touraine Habitat ne pourrait pas travailler sur un projet « multihabitat » intergénérationnel. Patrick CINTRAT répond que ce type de projet est intégré dans l'étude menée par AGEVIE, pour la Communauté de communes Pays de Racan, mais dans le centre bourg.

François LECHRIST demande d'où viendrait le gaz, le maire répond qu'il serait stocké dans des bombonnes.

- que dans le projet de fusion des Communautés de Communes, une première réunion a eu lieu ce soir avec la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles. Les élus ont avancé sur quelques points. Les conseils municipaux devront se prononcer sur le schéma adressé par le Préfet d'Indre et Loire, puis sur le nom, le siège, sur les compétences optionnelles. Un accord a été trouvé sur le nombre de conseillers communautaires.

Paule HASLÉ :

- rappelle que le film « Demain » sera diffusé vendredi dans le cadre d'une thématique d'un mois autour du développement durable, et, l'intervention samedi, d'Yves DELCROIX, de la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de l'atelier sur le traitement des mauvaises herbes des trottoirs,
- informe de la réunion qui aura lieu samedi à 14 H 00 pour faire le bilan du dernier festival Femmes en campagne ;
- rappelle la réunion de la commission scolaire à l'école le 2 juin à 18 H 00 ;
- observe qu'il faudrait trouver une date pour une réunion de la commission Cadre de Vie ;

Patrick CINTRAT informe d'une remise de prix, demain à 11 Heures au stade de Neuvy-le-Roi, aux Collégiens qui ont organisé un match au profit de deux Associations. Il demande à Jeannine MARCHAISSEAU, Adjointe, de bien vouloir le représenter auprès de MFR de Neuvy-le-Roi, à la salle A. MOISANT à 14 H 00.

Flavien THELISSON fait part de la demande de l'Association de Tir à l'arc d'un apport de pierres, soit environ 15m³, pour des cheminements au terrain mis à sa disposition. Le conseil municipal souhaite que cet espace reste un « espace vert » sans chemin.

Flavien THELISSON informe de la création d'une association d'Entreprises sur Neuvy-le-Roi. Une demande officielle sera faite pour louer les locaux en face de la Mairie (Espace coworking)

Agnès PRUNET demande s'il est possible de faire passer la tondeuse dans les chemins de randonnées. Claude PIOCHON répond que c'est en cours.

François LECHRIST observe que le fauchage sur la Route du Rouvre est mieux fait que d'habitude.

Claude PIOCHON informe que le SATESE propose de venir faire une réunion de présentation de la station d'épuration le jeudi 26 mai à 14 H 00.